

—
Rapporteur : Monsieur Philippe MIS

**OBJET : Marché de fourniture de végétaux, semences et produits horticoles.
Formation d'un groupement de commandes entre la Communauté
d'agglomération du Pays châtelleraudais et la commune de Châtelleraut.**

*La commune de Châtelleraut s'est engagée, tout comme la Communauté
d'agglomération du Pays châtelleraudais, dans la valorisation de son territoire.*

*Dans un objectif de cohérence de leur embellissement, il ne serait ni pertinent ni
économique que la commune de Châtelleraut et la Communauté d'agglomération
procèdent chacune de leur côté à une consultation pour les végétaux, semences et
produits horticoles.*

Il convient donc de former un groupement de commandes entre les deux collectivités.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le
groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme
coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection
d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission
d'appels d'offres (C.A.O) du groupement :

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtelleraut et de la
Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais pour le marché de fourniture de
végétaux, semences et produits horticoles,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération comme coordonnateur du
groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la commune de
Châtelleraut, élus parmi ses membres ayant voie délibérative : **Monsieur MIS**, comme
titulaire et **Monsieur LARDON**, comme suppléant.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement
de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet
objet.

UNANIMITE